

Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				201	202	203	204		
USAGES	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée		●	●	●	●		
		classe A-2 unifamiliale jumelée			●				
		classe B-1 bifamiliale et trifamiliale isolée		●	●	●	●		
		classe B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelée							
		classe C - multifamiliale isolée (max. 6 log.)			●				
		classe D - communautaire			●				
		classe E - maison mobile							
	COMMERCE	classe A-1 bureaux		●	●	●	●		
		classe A-2 services		●	●	●	●		
		classe A-3 vente au détail		●	●	●	●		
		classe B-1 spectacles, culture		●		●	●		
		classe B-2 bars				●			
		classe B-3 commerces érotiques							
		classe B-4 récréation intérieure		●		●	●		
		classe B-5 arcades				●			
		classe B-6 récréation ext. intensive					●		
		classe B-7 récréation ext. extensive							
		classe B-8 observation nature							
		classe B-9 clubs sociaux		●	●	●	●		
		classe C-1 hébergement		●		●	●		
		classe C-2 gîte du passant		●	●	●	●		
		classe C-3 restauration		●		●	●		
		classe C-4 casse-croûte		●		●	●		
		classe D-1 essence, station service		●		●	●		
		classe D-2 ateliers d'entretien		●		●	●		
		classe D-3 vente de véhicules		●		●	●		
		classe E-1 construction, terrassement						●	
	classe E-2 vente en gros, transport						● [2]		
classe E-3 para-agricole						●			
classe E-4 autres usages commerciaux									
INDUSTRIE	classe A								
	classe B								
	classe C extraction								
	classe D récupération, recyclage								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouvernementaux		●		●	●			
	classe A-2 santé, éducation								
	classe A-3 services culturels								
	classe A-4 voirie								
	classe A-5 lieux de culte								
	classe B parcs, terrains de jeux		●	●	●	●			
	classe C équip. publics								
	classe D infras. publiques		●	●	●	●			
AGRICOLE	classe A agriculture et forêt			● [1]					
	classe B élevage								
	classe C activités complémentaires								
	classe D animaux domestiques								
Notes particulières:									
[1] limité à la culture des sols, sans bâtiment									
[2] à l'exclusion de toute activité d'entreposage de produits dangereux									

Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			201	202	203	204		
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	7,6	7,6	7,6	7,6		
		marge de recul latérale min. (m)	2	2 [a]	2	2		
		somme des marges de recul latérales min. (m)	4	4 [a]	4	4		
		marge de recul arrière min. (m)	3	3	3	3		
	BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)	2	2	2	2		
		façade minimale (m)	7,3	7,3	7,3	7,3		
		profondeur minimale (m)	6	6	6	6		
		superficie min. au sol (m ca)	54	54	54	54		
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30	30	30	30		
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10	10	10	10		
	AUTRES NORMES	normes patrimoniales						
DIVERS	AMENDEMENT							
	Notes particulières: [a] dans le cas d'une habitation unifamiliale jumelée, la marge latérale est réduite à 0 mètre du côté du mur mitoyen et la somme des marges latérales est de 2 mètres.							

Modifié par le règ. 267-05